

Index AI : PRE01/278/2012
08 June 2012

Irak. L'exécution de l'ancien secrétaire particulier de Saddam Hussein fait craindre pour la vie d'autres personnes

Les autorités irakiennes doivent suspendre les exécutions, dont le rythme est actuellement alarmant dans le pays, a déclaré Amnesty International après qu'un ancien secrétaire personnel de Saddam Hussein soit devenu le dernier condamné à mort en date à être exécuté cette année.

Abed Hamid Mahmoud, également connu sous le nom d'Abed Hamoud, a été pendu jeudi 7 juin, ce qui porte le nombre d'exécutions en Irak pour la première moitié de l'année 2012 à au moins 70.

Abed Hamoud était le secrétaire personnel et garde du corps de l'ancien président irakien Saddam Hussein.

Deux autres membres de l'ancien gouvernement de Saddam Hussein font partie des personnes risquant d'être exécutées d'un moment à l'autre.

« La mise à mort d'Abed Hamoud s'inscrit dans l'augmentation alarmante du nombre d'exécutions en Irak et nous craignons que d'autres ne subissent bientôt le même sort », a indiqué Hassiba Hadj Saharaoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Les autorités irakiennes doivent s'abstenir de recourir à ce châtement, commuer la peine de tous les condamnés à mort, dont le nombre s'élèverait actuellement à plusieurs centaines, et déclarer un moratoire sur les exécutions. »

Le nom d'Abed Hamoud était le quatrième sur la liste des responsables irakiens les plus recherchés par les autorités américaines à la suite de l'invasion de l'Irak par les États-Unis en 2003.

Il a été arrêté par les forces américaines en juin 2003 et condamné à la peine capitale par le Haut Tribunal pénal irakien en octobre 2010, en même temps que les anciens ministres Tarek Aziz et Sadoun Shakir.

Ces trois hommes ont été reconnus coupables d'avoir participé aux mesures de répression ayant visé des militants politiques de l'opposition, ce qu'ils ont nié. Tarek Aziz et Sadoun Shakir risquent d'être exécutés d'un moment à l'autre.

« La présidence de Saddam Hussein a été synonyme d'homicides illégaux, d'actes de torture et d'autres violations flagrantes des droits humains, et ceux qui ont commis ces crimes doivent être traduits en justice », a souligné Hassiba Hadj Saharaoui.

« Mais la peine de mort, qui constitue l'ultime privation des droits humains, ne doit jamais être utilisée, quelle que soit la gravité des faits perpétrés.

« Le gouvernement irakien actuel doit au contraire rompre avec le passé de manière claire, en suivant la

tendance mondiale à l'abolition. »

Amnesty International a exprimé à de nombreuses reprises les préoccupations que lui inspirent les procès se déroulant devant le Haut Tribunal, qui est mandaté pour poursuivre les personnes accusées d'avoir commis des crimes sous Saddam Hussein.

Son indépendance en tant qu'organe de justice est compromise du fait de nombreuses ingérences politiques.

La peine de mort a été suspendue en Irak à la suite de l'invasion menée par les États-Unis en 2003, puis rétablie en août 2004. Depuis lors, des centaines de personnes ont été condamnées à mort et nombre d'entre elles ont été exécutées. D'après les informations dont dispose Amnesty International, au moins 68 personnes ont été mises à mort en Irak en 2011.